MAIRIE DE CESSON
BP 35
77245 CESSON CEDEX
Direction des Ressources Humaines

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Arrêté n°2020/306

Le Maire de CESSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal n° 109/2007 en date du 27 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire rendu le 27.08.2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. BLAT Fabienne	Adjoint administratif principal de 2ème classe	01.12.2020

Article 2ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne

Article 3ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cesson,

Adjoint au maire chargé
des ressources humaines

Signé par : Jacques HEESTERMANS
Date : 02/12/2020
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Jacques HEESTERMANS

MAIRIE DE CESSON
BP 35
77245 CESSON CEDEX
Direction des Ressources Humaines

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Arrêté n°2020/305

Le Maire de CESSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération du conseil municipal n° 109/2007 en date du 27 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire rendu le 27.08.2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. CHERMETTE Maribel	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	01.12.2020

Article 2ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne

Article 3ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cesson,

Adjoint au maire chargé des ressources humaines

Signé par : Jacques HEESTERMANS
Date : 02/12/2020
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Jacques HEESTERMANS

MAIRIE DE CESSON
BP 35
77245 CESSON CEDEX
Direction des Ressources Humaines

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Arrêté n°2020/308

Le Maire de CESSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal n° 109/2007 en date du 27 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire rendu le 27.08.2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. JUPILLE Rémy	Adjoint technique	01.12.2020
2. BOIS Patricia	Adjoint technique	01.12.2020

Article 2ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne

Article 3ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cesson,

Adjoint au maire chargé des ressources humaines

Signé par : Jacques HEESTERMANS
Date : 02/12/2020
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

MAIRIE DE CESSON Seine-et-Marne

Jacques HEESTERMANS

MAIRIE DE CESSON
BP 35
77245 CESSON CEDEX
Direction des Ressources Humaines

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Arrêté n°2020/323

Le Maire de CESSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal n° 109/2007 en date du 27 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire rendu le 27.08.2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maitrise principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. DUARTE Marylène	Agent de maitrise	01.12.2020
2. GRECO Guy	Agent de maitrise	01.12.2020
3. GALLOIS Nathalie	Agent de maitrise	01.12.2020

Article 2ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne

Article 3ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cesson,

Adjoint au maire chargé des ressources humaines

Signé par : Jacques HEESTERMANS
Date : 02/12/2020
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

Jacques HEESTERMANS

MAIRIE DE CESSON
BP 35
77245 CESSON CEDEX
Direction des Ressources Humaines

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Arrêté n°2020/307

Le Maire de CESSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal n° 109/2007 en date du 27 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire rendu le 27.08.2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 2ème classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. LE BOLAY Muriel	Animateur	01.12.2020

Article 2ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne

Article 3ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cesson,

Adjoint au maire chargé des ressources humaines

Signé par : Jacques HEESTERMANS
Date : 02/12/2020
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

MAIRIE DE CESSON * Seine-et-Marne *

Jacques HEESTERMANS

MAIRIE DE CESSON
BP 35
77245 CESSON CEDEX
Direction des Ressources Humaines

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Arrêté n°2020/309

Le Maire de CESSON,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal n° 109/2007 en date du 27 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire rendu le 27.08.2020,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1. HOARAU Sophie	Rédacteur principal de 2ème classe	01.12.2020

Article 2ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- affiché en Mairie
- transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne

Article 3ème : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cesson,

Adjoint au maire chargé des ressources humaines

Signé par : Jacques HEESTERMANS
Date : 02/12/2020
Qualité : L'adjoint au Maire chargé du personnel

MAIRIE DE CESSON Seine-et-Marne

Jacques HEESTERMANS